



La charte du conducteur bénévole

Le conducteur bénévole est une personne solidaire qui désire donner un peu de son temps et développer du lien social sur le territoire.

Les engagements du conducteur bénévole :

- Je m'engage à respecter les personnes que je transporte.
- Je m'engage à tenir un langage correct. Les propos obscènes, vulgaires, violents et racistes sont totalement prohibés.
- Je déclare être en droit de conduire avec le véhicule déclaré et je déclare avoir pris mes dispositions pour avertir mon assureur de mon intention de l'utiliser dans le cadre de « Mobilité solidaire » notamment avec des personnes que je n'avais pas l'habitude de transporter.
- Je m'engage à honorer les trajets des passagers sous les conditions que j'ai acceptées et d'avertir l'association Familles Rurales CIEL (AFRI CIEL) dès que possible en cas de manquement prévisible à ces obligations.
- Je m'engage à respecter le code de la route.
- Je m'engage à signaler à l'Association Familles Rurales de Châtenois tout retard de plus de 10 min par rapport aux horaires fixés entre l'association et l'usager.
- Je m'engage à participer au développement d'un réseau « Mobilité solidaire » fiable et de qualité, dans un esprit de développement de lien social.
- J'accepte d'adhérer à l'Association Familles Rurales de Châtenois et de payer ma cotisation annuelle.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- Je transmets au Relais Familles, tous les 2 mois, mes jours et heures disponibles pour assurer le transport des usagers.
- J'accepte de participer à une réunion de concertation collective au cours de laquelle sera défini un planning de fonctionnement pour les 2 mois à venir.
- J'accepte d'être contacté par l'animateur/trice Mobilité Solidaire de l'Association Familles Rurales de Châtenois à mon numéro personnel.

Le fonctionnement

Dès que je reçois une demande de prise en charge de la part de l'Association Familles Rurales de Châtenois, je prends en note :

- le nom du demandeur
- la date du déplacement
- le lieu et l'heure de prise en charge de l'usager
- le lieu où je dois le déposer
- le temps d'attente prévu
- la nécessité d'accompagner ou non la personne (démarches administratives, courses,...)

Au départ du lieu de prise en charge je mets le compteur journalier de mon véhicule à zéro.

A l'arrivée à la destination prévue, en cas d'aller simple ou au domicile de la personne transportée en cas d'aller-retour :

- je relève le nombre de kilomètres effectués pour établir le reçu
- je complète la fiche de prise en charge
- je la signe et la fait signer par l'usager
- j'encaisse la participation de l'usager et lui remet le feuillet rose

Chaque début de mois, j'adresse à l'Association Familles Rurales de Châtenois le relevé des courses effectuées au cours du mois précédent accompagné des feuillets blancs complétés lors de chaque course (je conserve le feuillet vert).

Je peux me réserver le droit de refuser le déplacement en particulier en cas de :

- grosses intempéries
- présence d'un animal
- un handicap trop important de la personne non signalé lors de la demande
- si le demandeur est accompagné par une personne non adhérente
- comportement inadapté ou irrespectueux

Dans tous les cas, je dois en informer l'association.

A.....

Le.....

Signature du conducteur bénévole,